**PREMIER CASEM ORDINAIRE 2020**

**Discours de monsieur le Ministre de l’Education nationale, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales**

**Mesdames et Messieurs les directeurs centraux et déconcentrés du MENAPLN ;**

**Mesdames et Messieurs les partenaires sociaux ;**

**Distingués invités en vos rangs, grades et qualités respectifs.**

**Mesdames et Messieurs**

Je voudrais, avant tout propos, souhaiter la bienvenue à toutes et à tous au présent Conseil d’Administration du Secteur ministériel (CASEM) du MENAPLN consacré à l’adoption du rapport d’activités 2019 et à la validation du programme d’activités 2020.

Je saisis cette occasion pour vous réitérer mes vœux de santé, de bonheur, de prospérité et surtout de paix pour notre Nation. Puisse le Tout Puissant vous accorder en 2020 tout ce dont vous avez besoin pour votre plein épanouissement.

**Chères participantes et Chers participants,**

**Mesdames et Messieurs,**

La mise en œuvre du programme d’activité 2019 a permis d’engranger un certain nombre de résultats tangibles présentés dans le rapport d’activités. Le niveau d’exécution des actions programmées en 2019 a atteint un taux d’exécution de **90,80%.** Une performance à saluer au regard du contexte difficile dans lequel les activités se sont déroulées.

En effet, le contexte sécuritaire difficile et les mouvements sociaux enregistrés au niveau des acteurs de la chaine de la dépense ont impacté la mise en œuvre des activités programmées en 2019.

Mais grâce aux efforts conjugués de tous, les résultats en termes de taux d’exécution des activités au titre du plan d’action ne cessent de croître ces dernières années. De 72,76% en 2017, il est passé à 81,19% en 2018 et à 90,9% en 2019. Ces taux montrent que l’essentiel des activités d’éducation et de formation, d’encadrement et de pilotage au niveau du département ont été menées. Ces résultats sont très encourageants même si des efforts restent à faire pour relever de nouveaux défis.

**Mesdames et Messieurs,**

Le présent CASEM se tient dans un contexte marqué par la fermeture de plusieurs établissements dû à la forte dégradation de la situation sécuritaire dans notre pays.

Je voudrais saisir cette opportunité pour réaffirmer ma disponibilité à maintenir un dialogue constructif avec tous les acteurs du système éducatif en vue de la sauvegarde de l’année scolaire et de la bonne formation de nos enfants.

De même, j’exprime toute la reconnaissance de mon département à l’endroit de tous ceux qui nous accompagnent au quotidien dans l’œuvre d’éducation des enfants. Je pense particulièrement, aux partenaires sociaux, aux acteurs de la société civile, aux Associations des Parents d’Elèves, aux Associations des Mères Educatrices, aux ONG et Associations actives en éducation, aux Partenaires techniques et financiers.

Ma gratitude va également à l’endroit de l’ensemble des acteurs de l’éducation au niveau central, déconcentré, au personnel enseignant dans son ensemble, pour leur sacrifice et leur engagement constants en faveur du développement de l’éducation dans notre pays malgré les menaces et les difficultés de tout genre auxquelles ils sont confrontés. Qu’ils soient rassurés du soutien indéfectible du Gouvernement, qui ne ménagera aucun effort pour assurer leur sécurité.

Je voudrais enfin témoigner à toutes et à tous, la reconnaissance de l’ensemble du Gouvernement pour vos efforts et vous inviter à poursuivre dans cette lancée avec plus de responsabilité en cette année 2020, pour la réalisation des objectifs d’une éducation accessible, inclusive, équitable et de qualité pour tous.

Le Gouvernement pour sa part poursuivra les efforts afin d’offrir à tous les enfants vivant au Burkina Faso l’accès équitable à une éducation de qualité.

**Mesdames et Messieurs,**

Le plan d’action 2020 adopté le 20 décembre 2019 a prévu plusieurs activités à mener dans le cadre de notre mission commune. Le projet de programme d’activités construit sur cette base est le document d’opérationnalisation qui nous permettra de cheminer tout au long de l’année 2020 avec une connaissance claire et concise de là où nous sommes à chaque période de l’année et nous renseignera à chaque moment sur notre rythme de travail.

Le programme d’activités a été conçu dans un souci de concision mais reste exhaustif. Son format actuel qui est conforme aux nouveaux canevas d’élaboration des lettres de mission, des programmes et rapports d’activités institué en décembre 2018 se veut plus exploitable et donc plus opérationnel.

Pour rappel, le programme d’activités de chaque structure contient tout ce qui est activité financée et les activités ne nécessitant pas de financement prévues dans le plan d’action 2020, de même que celles supportées financièrement par des partenaires extérieurs.

Dans cet esprit, il est important de rappeler qu’au regard de l’inéligibilité de certaines activités et de certaines natures de dépenses sur le fonds CAST/FSDEB et de la volonté de réduire le train de vie de l’Etat dans ce contexte difficile, volonté rappelée par la circulaire n°2019.069/PM/ CAB/CSDM du 17 Octobre 2019, les responsables de structures ont été invités à retenir des activités pertinentes, réalistes et réalisables dont les modalités de mise en œuvre ne souffriront pas de remise en cause.

J’invite donc avec insistance chaque responsable de structure, à l’occasion de ce CASEM, à examiner avec la plus grande attention le projet qui vous est soumis afin de faire des amendements pertinents et des propositions susceptibles de contribuer à sa mise en œuvre efficace. Sa validation par l’ensemble des parties représente une onction pour sa mise en œuvre.

**Mesdames et Messieurs,**

A la date du 16 janvier 2020, nous enregistrons **2 341** établissements fermés, affectant **319 334** élèves et **9882** enseignants avec **623** établissements endommagés. Les milliers de personnes déplacées internes dont de nombreux élèves ont occupé des salles de classes, occasionnant parfois leur détérioration et nécessitant leur réhabilitation.

Grâce à la mise en œuvre de certaines actions de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires 2019-2024, et aux succès enregistrés par les différentes opérations de sécurisation, l’impact de la crise dans les zones concernées a été réduit de sorte qu’on note à la même date du 16 janvier 2020 la réouverture de 752 établissements scolaires.

En dépit de tous ces efforts, la crise sécuritaire persiste et continue d’affecter le système éducatif dans six (06) régions que sont la Boucle du Mouhoun, le Nord, le Sahel, l’Est, le Centre Nord, le Centre-Est, et elle s’étend à d’autres régions que sont le Centre-Sud et les Cascades. Cette situation volatile laisse ainsi présager une difficile scolarisation des enfants ou même l’impossibilité de poursuivre les activités pédagogiques dans certaines localités de ces régions.

Nous enregistrons au stade actuel vingt-sept (27) communes où tous les établissements scolaires sont fermés, cinquante-quatre communes où une partie des établissements scolaires est fermée avec une quinzaine où plus de la moitié desdits établissements est fermée.

C’est pourquoi les 23 et 24 janvier 2020, nous avons organisé un Conseil de Cabinet extraordinaire élargi sur l’Education en Situation d’Urgence qui a réuni les responsables des structures du ministère, les responsables politiques et administratifs, les partenaires sociaux de l’éducation que sont les ONG, les parents d’élèves, les syndicats, les Forces de Défense et de Sécurité des régions touchées par l’insécurité, ainsi que certains départements ministériels clés dans la gestion de l’éducation en situation d’urgence.

Notre objectif, à travers ce Conseil de Cabinet extraordinaire était qu’ensemble, nous puissions mener la réflexion, faire une analyse objective et multidimensionnelle de la situation qui prévaut dans le secteur de l’éducation pour prendre des décisions éclairées, appropriées et consensuelles pour une meilleure gestion de l’éducation dans les régions à forts défis sécuritaires.

**Mesdames et Messieurs,**

A l’issue de ce Conseil, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. La mise en place d’un fonds d’urgence au Ministère de l’Education nationale, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales avec des procédures de gestion exceptionnelles pour la prise en charge des situations d’urgence ;
2. L’enlèvement diligent des vivres, du mobilier et des équipements dans les établissements fermés et dans les magasins de transit pour les établissements d’accueil avec l’appui des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ;
3. La mise en place d’un dispositif de retrait des ressources transférées aux communes où tous les établissements sont fermés en tenant compte de l’évolution de la situation et en concertation avec toutes les parties prenantes (MENAPLN, MINEFID, MATDC, AMBF) ;
4. L’organisation d’une collecte de fonds auprès des acteurs du Ministère de l’Education Nationale, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) pour soutenir les FDS dans leur mission de sécurisation du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre d’une de ces recommandations, nous procéderons aujourd’hui à la présentation des Termes de référence pour la collecte de fonds auprès des acteurs du Ministère de l’Education Nationale, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) pour soutenir les FDS dans leur mission de sécurisation du territoire, les familles des victimes des attaques terroristes et les personnes déplacées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en vue de recueillir sa validation par l’instance du CASEM.

L’objectif visé par cette collecte de fonds est de promouvoir une éducation à la solidarité et à la citoyenneté au sein de la communauté éducative.

**Mesdames et Messieurs,**

Au regard des multiples contributions et appuis de la Représentation de l’UNICEF au Burkina Faso à plusieurs secteurs de développement de notre pays et particulièrement à celui de l’éducation et au profit des enfants burkinabè, Son Excellence Monsieur le Président du Faso lui a décerné une distinction honorifique.

Nous saisirons l’occasion de cette importante cérémonie qui regroupe des responsables du ministère et des partenaires de premier rang de l’éducation pour procéder à l’issue des travaux à la décoration de l’UNICEF Burkina. Cette décoration sera reçue par Dr Anne Vincent, Représentante résidente de l’UNICEF au Burkina Faso.

Tout en souhaitant plein succès aux travaux, je déclare ouvert le présent CASEM du MENAPLN, consacré à l’adoption du rapport d’activités 2019 et à la validation du programme d’activités 2020.

**Je vous remercie**